



Ouvrier d'Entretien des Espaces Verts

Fiche réalisée avec la collaboration de professionnels

Mars 2011

Les métiers des espaces verts regroupent plusieurs métiers et deux grandes activités. On distingue :

La Conception d'aménagements paysagers

- ⇒ Paysagiste
- ⇒ Architecte paysagiste
- ⇒ Assistant paysagiste

La Réalisation d'aménagements paysagers

- ⇒ Ouvrier paysagiste*
- ⇒ Agent d'entretien des parcs et jardins
- ⇒ Jardinier d'espaces verts
- ⇒ Ouvrier des espaces verts
- ⇒ Elagueur
- ⇒ Chef d'équipe paysagiste...

Nous ne traiterons ici que des métiers liés à la réalisation d'aménagements paysagers. Les métiers liés à la conception nécessitent des diplômes de niveau ingénieur ou minimum BTS.

2 activités se détachent plus particulièrement dans la réalisation d'aménagements paysagers : l'activité de création ou d'aménagements d'espaces paysagers et l'activité d'entretien. Les tâches varient ensuite en fonction de la taille de l'entreprise et de la spécialité de l'employeur (création, terrains de sport, élagage, entretien...).

*Pour simplifier, nous avons choisi d'utiliser le terme d'ouvrier paysagiste dans cette fiche.

Création et Aménagement d'espaces

- L'ouvrier paysagiste travaille à partir de plans d'implantation et de travaux transmis par son chef d'équipe ou son employeur. Il doit donc savoir les interpréter. Il n'intervient pas à l'étape de conception ou de devis. La plupart du temps, c'est le chef d'entreprise qui s'en charge.
- En création, il peut aussi bien faire de la maçonnerie paysagère que des plantations. Les chantiers de maçonnerie paysagère ont tendance à être plus importants que la plantation de végétaux.

► La maçonnerie paysagère

L'ouvrier paysagiste a en charge notamment :

- Le terrassement et la transformation de terrains, éventuellement à l'aide d'une mini-pelle.
- La préparation de l'implantation des éléments (bordures, murets...) par traçage et piquetage du terrain. L'ouvrier paysagiste indique l'emplacement des éléments, vérifie les niveaux... Il creuse des tranchées avec ou sans engin (les engins sont parfois inutilisables à cause d'un terrain peu accessible, d'un manque de place... Beaucoup de tâches se font encore à la main).
- La mise en place d'équipements spécifiques : système de drainage, d'assainissement, d'arrosage... Il peut poser des gaines qui seront utilisées par des plombiers ou des électriciens.
- La construction de murets, escaliers paysagers, clôtures, portails, bordures, cours (en dalles, pavés, pierres, béton désactivé...), terrasses, allées... mais aussi de bassins, cascades, tour de piscine...
- Le remblayage et la mise en place de sols et de revêtements (terre végétale, graviers, sols synthétiques...).

► La plantation

L'ouvrier paysagiste effectue :

- La préparation des sols : terrassement, drainage, désherbage... Il doit piocher, bêcher, enlever des souches...
- Les semis et plantations de végétaux (arbustes, arbres, massifs...).
- La protection de ces plantations à l'aide de bâches, toiles tissées, grillages, écorces... Ces protections ont souvent un objectif pratique (éviter la pousse de mauvaises herbes) et esthétique (il existe maintenant des écorces de couleur).
- L'engazonnement du terrain. L'ouvrier paysagiste sème le gazon après un travail de préparation du terrain et avant roulage (souvent manuel) pour enfoncer les graines dans le sol.

Paroles de Professionnel

Gabriel, ouvrier paysagiste

Après un BTS Aménagements paysagers, Gabriel a d'abord cherché du travail en espaces verts. « A ce moment-là, il n'y avait pas d'embauche. J'ai trouvé un poste seulement au bout d'un an. Entre temps, j'ai travaillé comme maçon. Je ne regrette pas du tout cette période, car elle m'a beaucoup apporté. J'ai appris des techniques dont je me sers tous les jours. »

Lorsqu'on lui demande de nous décrire une journée ou une semaine type, Gabriel sourit : « Le métier est tellement varié qu'aucune journée ne se ressemble. Dans une même journée je peux poser des bordures le matin et faire de l'abattage l'après-midi. De plus, chaque chantier est unique, une bordure ne s'installe pas de la même manière sur un terrain sablonneux ou sur une terre argileuse. Enfin, le métier varie en fonction des saisons, certaines sont plus propices aux plantations, d'autres à l'engazonnement... »

Gabriel nous explique que le métier comporte deux grandes activités : l'entretien et la création. « L'entretien, c'est l'abattage, la tonte, la taille... La création, c'est l'installation de bordures, de pavages, de plantations... Dans mon entreprise, mon patron a choisi de bien différencier les deux activités. Un salarié s'occupe uniquement de l'entretien, tandis que nous sommes deux pour la création. Nous accueillons aussi des apprentis et stagiaires qui interviennent sur les deux activités. Une secrétaire aide le patron sur la partie administrative, elle s'occupe également de gérer un magasin créé par mon employeur. Nous vendons dans ce magasin des bassins, des poissons, du matériel de bassin d'agrément. »

En espaces verts, le travail a lieu dehors. « Nos chantiers se situent dans un rayon de 30 kms et nos horaires sont en général assez réguliers (8h-12h/13h30-18h environ). Par contre les salariés subissent les intempéries : vent, neige, pluie, froid, brouillard, chaleur... » Dans les grandes entreprises, les employeurs peuvent cotiser « aux intempéries » et sont dispensés de travailler les jours de très mauvais temps. « Nous, nous travaillons quel que soit le temps. Nous arrêtons seulement lorsqu'il y a 5 cm de neige ou quand la température passe en dessous de -10/-15° lors de grosses gelées. On trouve toujours quelque chose à faire. Si le vent est trop fort (au dessus de 30km/h) et nous empêche de grimper dans les arbres pour élaguer, nous travaillons au sol pour tailler ou nous nettoyons notre matériel à l'atelier. Sinon, nous récupérons des heures supplémentaires faites dans l'année. En été, lorsqu'il fait vraiment très chaud, nous commençons nos journées très tôt vers 5h30 pour finir en début d'après-midi. »

Pour exercer dans ce secteur, une bonne condition physique est nécessaire : le technicien en espaces verts est souvent confronté à des problèmes de dos dus aux tâches effectuées (travail accroupi, port de charges notamment de bordures de 40kg et pavés en béton, conduite d'engins de chantier entraînant un tassement des lombaires, taille-haie à bout de bras de 4 à 5 kg...). L'entreprise de Gabriel a récemment accueilli une apprentie. « Elle travaillait très sérieusement, mais malheureusement ne pouvait pas assumer une grande partie des activités trop physiques pour elle. Elle s'orientera sans doute dans une grande ville en bureau d'étude pour faire de la conception. Mais elle nous a apporté un plus, surtout pour les finitions où elle était plus précise que nous. »

Les particuliers font appel aux entreprises d'espaces verts soit ponctuellement (pour élaguer un arbre, tailler une haie...) soit régulièrement dans le cadre de contrats d'entretien (prévoyant le nombre et le type d'interventions dans l'année). Mais les particuliers ne sont pas les seuls à faire appel aux services des ouvriers paysagistes : les collectivités, les entreprises ont aussi des besoins (entretien de parcs, de pelouses, de terrains de sport...).

L'ouvrier paysagiste s'occupe :

- De la taille des arbustes, des haies... en tenant compte du type de plante, de la hauteur voulue... Il peut donner aux arbustes une forme particulière, on parle alors de taille ornementale. Il doit être capable d'avoir une approche juridique pour savoir ce qu'il est possible de faire en limite de propriété quant aux branches, aux fruits, à l'ombre.
- Du traitement (engrais, désherbant...) des sols et des plantes. Pour appliquer des produits phytosanitaires, il faut détenir un certificat et respecter une réglementation assez lourde. Des entreprises se sont spécialisées dans ce domaine. Il existe des solutions alternatives, non chimiques, mais dont l'efficacité est moins importante. L'ouvrier paysagiste doit faire très attention lors de l'application de produits chimiques.
- L'ouvrier paysagiste est capable d'identifier les maladies des végétaux.
- De l'arrosage et de l'entretien du système d'arrosage (qu'il faut remettre en route et régler après l'hiver).
- Du débroussaillage du terrain.
- De l'entretien des zones de plantation : binage des massifs, ramassage des feuilles, enlèvement des plantes mortes, décapage de la mousse...
- De l'entretien des gazons avec la tonte (avec une tondeuse autoportée ou non selon le terrain), le ramassage de l'herbe, l'aération (perforation de la pelouse à intervalles réguliers)...
- De l'entretien des équipements.

► L'élagage et l'abattage

L'élagage et l'abattage font partie de l'activité entretien. Certaines entreprises se sont spécialisées uniquement dans ce secteur. L'ouvrier paysagiste (ou élagueur) :

- Prépare son chantier et son intervention dans l'arbre (car monter et descendre de l'arbre trop fréquemment fait perdre du temps et prendre des risques). Il repère et sélectionne les branches nécessitant une intervention.
- Coupe les branches (à l'aide de scies ou de tronçonneuses) en fonction de la taille choisie : taille de formation (pour donner une silhouette aux jeunes arbres), taille d'entretien, taille d'accompagnement (pour les arbres arrivés au stade maximal de développement)...
- Soigne les arbres en nettoyant les plaies ou en passant dessus un baume pour aider à la cicatrisation.
- Abat les arbres qui le nécessitent ou met en œuvre des méthodes de consolidation (haubanage : on fixe des câbles dans le sol et on les relie pour maintenir le tronc).

L'élagage et l'abattage se font en hauteur (il ne faut donc pas avoir le vertige), soit en étant encordé, soit sur une nacelle. L'élagueur est toujours accompagné d'une personne qui reste au sol pour veiller à sa sécurité, évacuer les branches...

En collectivité territoriale

Un ouvrier paysagiste peut travailler dans une collectivité territoriale (mairie notamment) en passant un concours (concours d'adjoint technique de 1ère classe) ou en étant recruté directement (on parle alors de recrutement sans concours). Voir page 4 « travailler dans la Fonction Publique ». Il travaille généralement en équipe et fait surtout de l'entretien. L'ouvrier paysagiste assure notamment :

- L'entretien et la croissance des végétaux dans les surfaces en herbe (parcs, jardins, aires de jeux, terrains de sport...) et les allées : engazonnement, tonte, ramassage (herbes, feuilles, branchages, fleurs fanées...), traitement et apport d'engrais, arrosage (manuel ou automatique)...
- Le fleurissement de la commune et la réalisation de massifs : conception des massifs à partir de plans, préparation des sols, plantation, arrosage, binage...
- L'entretien des arbres et arbustes : plantation, taille, débroussaillage, élagage, abattage...
- L'entretien des cours d'eau : enlèvement de déchets, de branchages, nettoyage de l'accotement...
- L'installation et l'entretien du mobilier urbain des parcs et jardins (balançoires, toboggans, clôtures...).
- Si la commune a des serres et pépinières (grosses communes), il peut assurer des tâches horticoles.
- Dans une petite commune, il peut être appelé « cantonnier ». Il est polyvalent et s'occupe de l'entretien des voies (salage, déneigement...), des bâtiments, de l'aménagement et de l'entretien des espaces verts (fauchage, désherbage, tonte...) et de travaux divers. Le permis poids lourd est souvent demandé.
- Dans une commune de taille importante, il appartient à un service et peut se spécialiser (par exemple en faisant l'entretien des terrains de sport).

Exemple d'une offre d'emploi d'adjoint technique de 2ème classe

Missions : il effectue l'entretien des espaces verts et naturels dans le respect de la qualité écologique et paysagère du site

- Entretien général
- Plantations de vivaces ou annuels
- Entretien des massifs et jardinières (bêchage, désherbage, mise en place de substrat, taille, traitement...)
- Plantation et entretien d'arbres hautes tiges (taille, élagage)
- Tonte et débroussaillage des espaces verts et bordures
- Entretien des équipements
- Activités spécifiques : réalisation de petits travaux (maçonnerie, peinture...) liés à l'aménagement des espaces verts, renfort à l'entretien des espaces voirie et boisés

Profil souhaité :

- Qualification ou expérience dans le domaine
- Connaissance des règles de sécurité et de maîtrise des risques sur les sites
- Relative autonomie
- Activités définies et organisées en fonction des consignes données par l'élu chargé des travaux d'espaces verts, espaces naturels ou voirie

Informations complémentaires :

- Travail en extérieur
- Horaires réguliers et adaptés aux saisons
- Disponibilité lors d'opérations et événements exceptionnels
- Utilisation de débroussailleuses, tronçonneuses, faucheuses de bordure...
- Utilisation possible de matériel sophistiqué ou de substances toxiques nécessitant de porter un équipement de sécurité
- Avoir le permis B, voire C

L'Entretien

L'entretien est une activité essentielle à l'entreprise, elle représente une part plus importante que la création. « Les chantiers sont réguliers, on arrive à fidéliser une clientèle. Dans les petites entreprises où les gens sont seuls à leur compte, l'activité d'entretien permet d'avoir des chantiers toute l'année. En périodes creuses, ils nettoient des terrains, font du débroussaillage, prennent leurs congés... »

L'entreprise travaille essentiellement pour des particuliers (retraités, propriétaires de résidences secondaires...). Si 2/3 des personnes signent un contrat annuel d'entretien, d'autres font appel ponctuellement aux services de Gabriel et ses collègues. « Les demandes ponctuelles concernent des abattages, des élagages ou des tailles. Les contrats d'entretien prévoient un certain nombre d'interventions tout au long de l'année : tonte, taille, arrosage, ramassage de feuilles... »

Les chantiers d'entretien sont moins physiques que ceux de création, car ils sont plus mécanisés : tondeuse auto-tractionnée, tracteur, souffleur, taille-haie, débroussailleuse, tronçonneuse... « Cela reste dur quand même. En espaces verts, tous les métiers requièrent une bonne condition physique et surtout aucun problème de dos. »

L'abattage et l'élagage représentent 1/3 du travail en entretien. L'abattage se fait surtout en hiver. Il existe d'ailleurs des entreprises spécialisées uniquement en abattage.

« Il faut monter dans l'arbre pour couper les branches qui le nécessitent, on appelle cela « le grimper ». On porte un harnais et on est encordé pour travailler avec un maximum de sécurité. Pour un abattage dangereux, on commence par éêter le haut, puis on coupe les branches petit à petit au fur et à mesure que l'on descend. C'est très physique, il faut être capable de porter une tronçonneuse de 4kg à bout de bras et dans des positions parfois acrobatiques. C'est un poste que je trouve difficile à tenir après 40 ans. On est toujours en extension, on tire sur les jambes, les bras... sans oublier que cela reste dangereux. Au sol, une autre personne se charge de débayer les branches, de les broyer et d'assurer la sécurité du chantier. » Il est possible d'utiliser des nacelles. L'entreprise de Gabriel n'en possède pas, mais la loue lorsque le terrain s'y prête. « Pour utiliser la nacelle, le terrain ne doit pas être trop accidenté, trop humide... C'est une machine très utile qui amène plus de sécurité même si la position en hauteur est plus impressionnante que lorsque l'on est dans l'arbre. Attention d'ailleurs si l'on est sujet au vertige. Pour faire de l'élagage, c'est un véritable handicap ! »

Un autre tiers du travail est consacré à la tonte et à la taille. La tonte a lieu surtout mi-printemps, pendant l'été et jusqu'au début de l'automne. La taille se fait plutôt en octobre/novembre sur les arbres au bois tendre et se poursuit en mars après les gelées d'hiver. « Nous taillons aussi certains arbres en fin d'été comme les thuyas, les lauriers. » L'activité se ralentit parfois à cette période de l'année et le salarié en entretien va rejoindre ses collègues sur l'activité création.

« L'entretien en espaces verts est un métier où l'on est souvent en contact avec les clients. Ils profitent de notre intervention pour nous questionner. Certains sont agréables et en attente de conseils. Ils veulent savoir par exemple quand et comment tailler leurs rosiers. D'autres vérifient qu'on travaille correctement. Certains trouvent que nous taillons leurs arbustes trop courts ou que nous faisons différemment ce qu'ils pratiquaient. Il s'agit souvent de personnes qui ne peuvent plus faire elles-mêmes. Il arrive aussi parfois qu'on nous mette dehors lorsqu'il pleut, soit pour nous ménager, soit parce que les clients craignent qu'on saccage leur terrain en laissant des traces ! Enfin il y a les voisins pas toujours très contents du bruit que font nos engins. Dans ces cas-là, il faut faire preuve de patience et de diplomatie. »

Le dernier tiers est occupé par diverses tâches annexes comme le bêchage, le ramassage de feuilles à l'automne, les traitements et engraisements (apport d'engrais)... « Nous faisons très peu de bêchage. C'est un choix car c'est vraiment très physique et aucune machine ne peut nous aider pour les petits potagers. Nous faisons aussi de moins en moins de traitements phytosanitaires. C'est devenu trop contraignant. Il faut dorénavant qu'un des salariés possède un certificat pour avoir le droit d'utiliser des produits phytosanitaires. Mais la réglementation est très stricte et difficile à respecter sur le terrain, admet Gabriel, titulaire de ce certificat. Et il faut un équipement bien spécifique : botte, gants, combinaison imperméable, masque, capuche... C'est pourquoi des entreprises se sont spécialisées uniquement dans ce type de service. Il existe des techniques plus naturelles comme le désherbage thermique, mais ce n'est pas aussi efficace dans le temps et il faudra effectuer 2 à 3 fois plus de passages dans l'année. »

Conditions de Travail

- Déplacements fréquents pour les chantiers. Permis B indispensable, Permis EB (remorque) et C sont un plus.
- Travail à l'extérieur, par tous les temps (pluie, froid, neige, vent, chaleur...). Travail parfois en atelier (pour l'entretien des outils) et en serre (lorsque l'entreprise produit elle-même ses plantes).
- Attention ! Ne pas faire d'allergies aux produits (utilisés notamment pour le traitement) ou au pollen.
- Travail sur des engins (mini-pelle, tondeuse), il faut donc être titulaire de certains CACES. Attention ! Le travail régulier sur des engins peut provoquer des problèmes de dos à cause des vibrations. Il doit être capable de conduire un certain nombre d'engins de chantier (CACES R372-1, R 386 et R390).
- Travail souvent en équipe, mais l'ouvrier paysagiste peut aussi être seul pour certaines tâches.
- Travail en hauteur pour l'élagage et l'abattage d'arbres, il ne faut donc pas avoir le vertige.
- Beaucoup de manutention et de port de charges lourdes.
- Travail souvent en position courbée, accroupie de manière prolongée.
- Environnement parfois bruyant (tondeuse, souffleuse, circulation...), des protections auditives sont prévues.
- La nature et la charge de travail varient selon les saisons.

► Qualités requises

- Bonne condition physique, endurance (ne pas avoir le vertige, pas de problème de dos...) et souplesse pour l'élagage : port de charges lourdes, vibration du matériel, positions contraignantes, travail en extérieur...
- Rigueur et soin : il faut travailler proprement et méticuleusement pour avoir un résultat qui plaira au client.
- Esprit d'équipe : c'est un métier où l'avancée et l'efficacité du travail dépendent de celui des autres.
- Autonomie : il faut savoir gérer son temps, régler les problèmes qui surviennent...
- Polyvalence : un ouvrier paysagiste doit savoir tout faire (entretien, création, élagage...)
- Sens du contact et de la diplomatie avec la clientèle qui est souvent présente sur les chantiers.
- Capacités d'adaptation : chaque chantier et client sont uniques.
- Connaître les plantes, les essences, les arbres, les maladies...
- Maîtrise des techniques de base en maçonnerie et capacité à interpréter un plan (notions en topographie)

► Evolution de carrière

🌀 Chef d'équipe / Chef d'entreprise

Il s'occupe :

- De l'encadrement et de la supervision des travaux
- Des visites chez les clients
- Des devis, de la facturation...
- De la conception des espaces paysagers
- Des stocks et des contacts avec les fournisseurs
- De la gestion de ses salariés...

Les chefs d'entreprises sont jeunes (43 ans en moyenne) et sont généralement diplômés (53% ont au moins un Bac Pro et 36% ont suivi des études supérieures).

🌀 S'orienter vers le secteur social

Il peut aussi s'orienter vers des postes à caractère social en devenant moniteur d'atelier ou encadrant technique d'insertion auprès de personnes en difficultés sociales, de travailleurs handicapés...

► Salaire

- Ouvrier paysagiste : 1 250€ à 1 700€ (pour les ouvriers très qualifiés et les chefs de chantier)

M arché de l' E mploi

(Source : UNEP « Chiffres clés du paysage 2009 »)

🌀 Des entreprises de plus en plus nombreuses, mais de petite taille :

- 20 100 entreprises du paysage en France (augmentation de 39% en 5 ans), majoritairement des petites structures (53% n'ont aucun salarié, 32% ont entre 1 et 5 salariés). Ce sont des entreprises jeunes : 52% ont été créées ou reprises depuis 2000.
- Près de 30% des entreprises (et 40% des emplois) se concentrent sur les régions Rhône-Alpes (2 310 entreprises) et Provence Alpes Côte d'Azur (3 470 entreprises). La Bourgogne (550 entreprises) et la Franche-Comté (360 entreprises) sont moins importantes.

🌀 Les professionnels

- 80 100 personnes (15 000 de plus qu'en 2006) dont 76% de salariés. 2 000 personnes en Bourgogne, 1 250 en Franche-Comté et 9 650 en Rhône-Alpes.
- 2 400 emplois en moyenne sont créés par an.
- Ce sont surtout des hommes (88%), en CDI (85%) à temps plein (91%) et âgés entre 26 et 35 ans (33%).
- Le nombre de salariés sans formation tend à se réduire, près de 4 salariés sur 10 détiennent un CAPA ou un BEPA.
- L'ancienneté des salariés est en moyenne de 5 ans 1/2.

🌀 La clientèle composée surtout de particuliers

- Les particuliers représentent 40% du chiffre d'affaires des entreprises, suivis pour 32% des marchés publics (Etat, collectivités territoriales, mairies...) et 27% d'entreprises privées (dont l'immobilier).
- Les entreprises sans salariés travaillent à 79% pour des particuliers, tandis que les entreprises de 50 salariés et plus travaillent à 56% pour des marchés publics.

La Création

Certaines entreprises en création d'espaces verts font le choix de matériaux, de techniques et de spécialités diverses pour leur secteur de création. L'employeur de Gabriel a choisi d'orienter l'activité création au fil des années vers la maçonnerie paysagère. Les entreprises de maçonneries traditionnelles n'ont pas le temps de gérer ce type de chantier. Il y avait un créneau à prendre, ce qui a plutôt satisfait Gabriel qui voulait s'orienter vers la création. « J'ai fait de l'entretien à mes débuts, mais j'ai plus de goût pour la création. Je trouve cela moins répétitif. Par contre, c'est encore plus physique, et j'en paie aujourd'hui le prix. J'ai des problèmes de dos et je ne sais pas si je vais pouvoir continuer au même rythme qu'avant. »

Gabriel fait surtout de la maçonnerie paysagère et finalement très peu de plantation, à notre grand étonnement. « C'est le cas dans toutes les entreprises d'espaces verts. Les maçons se sont désintéressés à une époque de ces chantiers et nous nous sommes adaptés pour répondre aux demandes. Aujourd'hui, on nous contacte pour faire une clôture, poser des bordures, paver une cour, installer un portail, faire les abords d'une piscine, réaliser une terrasse, monter des murets, installer un arrosage automatique, faire un bassin... C'est très varié. La maçonnerie paysagère représente presque les 3/4 de l'activité de création. Depuis que je travaille chez mon employeur, j'ai réalisé une seule fois un jardin d'intérieur ! »

Le travail en espaces verts relève à la fois du bâtiment, de l'urbanisme et des travaux publics. « Il faut être polyvalent, mais aussi connaître nos limites. On peut creuser des tranchées et passer des gaines, mais c'est un électricien qui viendra passer les fils et faire les branchements. C'est la même chose avec le plombier, on prépare le travail, mais on ne fait pas le raccordement. Ce n'est pas notre métier. »

Gabriel travaille avec un collègue, ancien maçon et parfois un apprenti. « Mon collègue m'apporte beaucoup. Nous sommes complémentaires, il a des compétences en maçonnerie et moi en espaces verts. Et, à 50 ans, il fait preuve d'une énergie impressionnante. Le travail d'équipe est pour moi essentiel. Il faut être solidaire les uns des autres. Si un salarié utilise une brouette mais ne la nettoie pas en rentrant à l'atelier le soir, c'est son collègue qui va en pâtir le lendemain matin. Et notre sécurité dépend souvent des autres. »

En création, le travail en binôme est presque indispensable : être deux permet une plus grande rapidité d'exécution et des manipulations plus faciles. « Il faut être deux pour poser des piquets et tendre un grillage lorsque l'on fait une clôture. C'est impossible tout seul, à moins d'avoir des équipements spécifiques. Et la machine ne peut pas, selon le terrain et la place, toujours être installée. Pour les bordures, c'est la même chose, c'est beaucoup plus facile et rapide à deux. Chaque bordure pèse 40kg et lorsque vous avez 100m à poser tout seul, ça devient compliqué et risqué pour votre santé. Pour une plantation, à deux on peut planter un arbre à grosse motte, tout seul on est plus vite limité. »

Les machines apportent une aide certaine, lorsqu'elles peuvent être utilisées. « Pour travailler en espaces verts, il faut posséder différents Caces dont celui permettant de conduire une mini-pelle. Elle nous rend vraiment service pour creuser des tranchées, des trous... Personnellement, je possède aussi le permis C et le permis EB qui permet de tirer une remorque de plus de 750kg. Ces permis ne sont pas demandés dans toutes les entreprises, mais ils apportent un plus. Pour les Caces, par contre, il est difficile de s'en dispenser. » Malgré les équipements, le métier reste très manuel et physique.

C'est le patron de Gabriel qui rencontre les clients au départ. Il établit un devis, un plan d'implantation, il choisit, avec le client, les plantes, l'implantation de la bordure, le type de pavé... Il tient compte du type de terrain, de l'inclinaison, de l'exposition... Si le devis est accepté, il passe ses commandes auprès des fournisseurs. Lorsque le chantier démarre, il se rend sur place pour donner des directives aux salariés. « Il nous explique le travail, nous montre les niveaux à prendre... Lorsque c'est nécessaire, il nous aide sur le chantier. »

Il faut parfois commencer à démolir les anciennes bordures ou la terrasse. Une fois le terrain dégagé, l'implantation de la bordure peut commencer. « On parle aussi de piquetage, nous explique Gabriel. On détermine l'emplacement de la bordure dans la cour. Ensuite, on creuse, soit à la mini-pelle, soit à la main, mais c'est plus rare. On pose le béton dans la tranchée. On le décharge du camion avec la pelle, puis on l'amène jusqu'à la tranchée avec la brouette sauf lorsque le camion peut reculer jusque là. On tire les niveaux avec un cordeau et on pose les bordures. Comme elles sont lourdes, on les porte à deux. »

Les offres d'emploi...

- Il exerce au sein d'entreprises privées du paysage ou de collectivités (service espaces verts d'une mairie...).
- Des offres d'emploi saisonnier sont proposées pour répondre à des besoins ponctuels (de mars à juin et de fin septembre à novembre). Il est également possible de faire des remplacements en collectivités (plutôt l'été).
- Les débouchés restent bons malgré la crise, on débute souvent en CDD ou en contrat saisonnier.

Où trouver des offres d'emploi

- www.pole-emploi.org (code A1203 ou « entretien des espaces verts »)
- www.aneфа.org
- www.entreprisesdupaysage.org (annuaire d'entreprises)
- www.apecita.com

Travailler dans la Fonction Publique Territoriale

- En réussissant le concours « d'adjoint technique de 1ère classe » (attention plusieurs spécialités existent, il faut vérifier que la spécialité « espaces verts » soit ouverte) ou « d'agent de maîtrise ». Pour plus de renseignements, contactez la MIP de Louhans (www.mip-louhans.asso.fr, rubrique Concours).
- Pour travailler en collège ou en lycée, en réussissant le concours « d'adjoint technique principal de 2ème classe des établissements d'enseignement ». Possibilité de remplacement en écrivant au Conseil Général (pour les collèges) et au Conseil Régional (pour les lycées).
- En postulant directement dans les collectivités ou en répondant à une offre de recrutement sans concours accessible sur les sites www.fncdg.com ou www.cap-territorial.fr. Les offres sont proposées sous l'intitulé « d'adjoint technique de 2ème classe ».

Formations

En apprentissage en Bourgogne

	CAPA Travaux paysagers	BPA Travaux paysagers	Bac Pro Aménagements paysagers	BTSA Aménagements paysagers
CFA Olivier de Serres, 21 Bd Olivier de Serres, BP 42, 21801 QUETIGNY (03.80.71.80.30.)	OUI en 2 ans	OUI en 1 an	OUI en 3 ans	NON
CFA agricole de la Nièvre, 58000 CHALLUY (03.86.21.66.07.)	OUI en 2 ans	NON	OUI en 3 ans	OUI en 2 ans
CFA agricole de Saône-et-Loire, Chazey, BP 46, 71130 GUEUGNON (03.85.85.50.00.)	NON	NON	OUI en 3 ans	NON
CFA agricole de Saône-et-Loire, 28 r Rosoy 71380 SAINT MARCEL (03.85.42.22.66)	OUI en 2 ans	OUI en 1 an	OUI en 3 ans	OUI en 2 ans (sur Tournus)
CFA agricole de l'Yonne, 3 route Champcevrains, 89350 CHAMPIGNELLES (03.86.45.15.23.)	OUI en 2 ans	OUI en 1 an	OUI en 3 ans	OUI en 2 ans

En Formation continue en Bourgogne (formations gratuites et rémunérées)

Niveau V (CAP/BEP)

TITRE PROFESSIONNEL OUVRIER DU PAYSAGE

Lieu : Chevigny St Sauveur (21)
 Dates : à voir avec l'organisme
 Durée : 1 120h dont 8 semaines en entreprise
 Pré-requis : 5ème à la 3ème ou équivalent
 Sélection : Tests psychotechniques + entretien
 Inscriptions : www.bourgogne.afpa.fr
 Pour les demandeurs d'emploi, s'adresser à Pôle Emploi. Pour les salariés, s'adresser au CERIMS de leur département (en Saône-et-Loire : 03.85.67.71.53.)

BPA OPTION TRAVAUX D'AMENAGEMENTS PAYSAGERS

Lieu : Quetigny (21)
 Dates indicatives : septembre à juin
 Durée : 1 200h dont 300 à 400h en entreprise
 Pré-requis : savoir lire, écrire, compter
 Sélection : tests (maths, français) + entretien
 Coordonnées : CFPPA Quetigny, 21 Bd Olivier de Serres, BP 42, 21801 QUETIGNY (03 80 71 80 40)

CERTIFICAT DE SPECIALISATION TAILLE ET SOINS DES ARBRES

Lieu : Etang-sur-Arroux (71)
 Dates indicatives : septembre à mars
 Durée : 900h dont 300 en entreprise
 Pré-requis : Diplôme de niveau CAP/BEP ou exp prof en paysagisme/horticulture, bonne aptitude physique, certificat médical du médecin traitant
 Sélection : dossier, mise en situation, tests de vertige, entretien
 Coordonnées : CFPPA FORESTIER, Velet, 71190 ETANG-SUR-ARROUX (03 85 86 59 50)

BPA OPTION TRAVAUX D'AMENAGEMENTS PAYSAGERS

Lieu : Charolles ou Fontaines (71)
 Dates indicatives : septembre à juin
 Durée : 1 242h dont 392 en entreprise
 Pré-requis : 1 an d'expérience dans le domaine
 Sélection : entretien de motivation
 Coordonnées : CFPPA CHAROLAIS AUTUNOIS, Chemin d'Ouze, 71120 CHAROLLES (03 85 24 00 80)

Niveau IV (Bac)

BP AMENAGEMENTS PAYSAGERS

Lieu : Charolles ou Fontaines (71)
 Dates indicatives : septembre à juin
 Durée : 1 200h dont 300 en entreprise
 Pré-requis : Pour l'inscription au diplôme :
 - 1 an d'exp prof dans le secteur ou 3 ans dans un autre secteur
 - OU dipl de niveau V (CAP/BEP) dans le domaine ou niveau 2nde
 Sélection : entretien de motivation
 Coordonnées : CFPPA CHAROLAIS AUTUNOIS, Chemin d'Ouze, 71120 CHAROLLES (03 85 24 00 80)

BP OPTION TRAVAUX D'AMENAGEMENTS PAYSAGERS

Lieu : Quetigny (21)
 Dates indicatives : septembre à juin
 Durée : 1 200h + 340h en début de formation pour les personnes ayant besoin d'une remise à niveau
 Pré-requis : diplôme de niveau CAP/BEP minimum OU expérience dans le domaine
 Sélection : tests + entretien
 Coordonnées : CFPPA Quetigny, 21 Bd Olivier de Serres, BP 42, 21801 QUETIGNY (03 80 71 80 40)

Pour une cour, Gabriel doit « décaisser », c'est-à-dire creuser et mettre à niveau avec la mini-pelle avant de l'empierrement (pose de différentes couches de gravats de différentes tailles). Certains chantiers peuvent parfois représenter 3 à 4 jours d'utilisation de mini-pelle d'affilée. Il peut parfois couler une dalle et paver. Selon la taille de la cour, le chantier peut durer plusieurs semaines. Gabriel se rappelle encore d'un chantier où il a posé avec son collègue 30 000 pavés et manipulé 5 tonnes de charge par jour pendant 1 mois.

Dernièrement, Gabriel a installé une piscine biologique. C'est une piscine dont l'eau est oxygénée par les plantes. « Je pense que les demandes vont être de plus en plus nombreuses, même si cela reste cher pour le moment. Nous n'intervenons pas au niveau de la conception de la piscine. Nous avons commandé un kit qui contient tous les éléments nécessaires : ossature, zone de lagunage, plantes, bêche, système de filtration... Une fois encore, c'est avec la mini-pelle que nous faisons le trou avant d'installer la bêche. Cela fait partie des évolutions du métier. Nous avons été formés par le fournisseur directement. »

Gabriel peut aussi faire des plantations de massifs composés d'arbustes, de plantes vivaces, faire des talus en rocaille... C'est un des aspects créatifs du métier. « L'objectif est de trouver des plantes qui permettront un échelonnement du fleurissement. Il est nécessaire de connaître les plantes et leurs caractéristiques même si cet aspect est vu essentiellement entre mon employeur et le client. On évite les fleurs annuelles, trop délicates car il leur faut un arrosage régulier par la suite. Les clients aiment bien, de toute manière, faire les plantations eux-mêmes. »

Entre les différentes plantes, afin d'éviter la pousse de mauvaises herbes, Gabriel pose une bâche ou une toile tissée recouverte de mulch, c'est-à-dire une couche de matière organique. « Ecorces de pin, copeaux, pailles de céréales... », énumère Gabriel. Les possibilités sont nombreuses. Aujourd'hui, on sait que la paille est à éviter : elle produit trop d'azote, et la plante pousse mais au lieu de faire un tronc, fabrique une tige qui se cassera avec le vent. « Une fois la bâche installée, Gabriel perce un trou en forme de croix aux emplacements où il mettra les plantes.

Enfin, Gabriel peut aussi faire de l'engazonnement au microtracteur à l'automne. Il travaille le sol avec un rotavator, puis sème à la main le gazon, avant de tasser la terre avec un rouleau manuel. Il réengazonne de nouveau au printemps là où l'herbe n'a pas pris si nécessaire.

Il fait aussi du plombage, c'est-à-dire de l'arrosage au printemps pour que les plantes ou le gazon ensemencé pousse correctement. Il faut souvent régler de nouveau les buses des arrosages automatiques et reprogrammer les heures d'arrosage car le système fonctionne à pile. « Au printemps nous enlevons les protections que nous avions mises sur le réseau d'arrosage pour que les canalisations n'éclatent pas durant l'hiver. »

Gabriel ne regrette pas d'avoir choisi cette orientation, malgré ses problèmes de santé. « C'est un métier vraiment passionnant. J'aime le travail à l'extérieur, je ne me verrais pas dans un bureau toute la journée. Le BTS que j'ai suivi permet, selon l'option choisie, soit de travailler en bureau d'études, soit sur le terrain. Le travail en bureau d'études est aussi très intéressant, mais les débouchés sont rares, on trouve plus facilement du travail avec l'orientation « terrain ». Même si le BTS nous y prépare, vous n'allez pas forcément faire des devis, des plans d'implantation, gérer une équipe... C'est du ressort du chef d'entreprise. En tant que salarié, on est toujours sur le terrain, à moins de travailler dans une grosse entreprise ou une collectivité où vous pouvez avoir une fonction de chef d'équipe. »

L'UT de Dijon propose une Licence Pro Aménagement paysager mention infographie paysagère. Formation gratuite et rémunérée (accessible également en Contrat de professionnalisation)
 Contact : 03.80.39.51.98.